

## **Réponse au communiqué conjoint du Ministre de la transition énergétique et du Gestionnaire du réseau de transport de l'électricité.**

**B.Durand\***

Le journal Sud-Ouest a publié le 27 /03/2023 un communiqué conjoint du Ministère de la transition énergétique et du Gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) concernant le projet éolien en mer au large de l'île d'Oléron. Par décision ministérielle, deux parcs éoliens, chacun de 1000 MW (1 GW) de puissance nominale, y seraient installés successivement. Ils seraient raccordés au réseau à 400 000 volts au Sud de Niort par des lignes à très haute tension en courant continu. Celles-ci, pour un trajet total de l'ordre de 150 km, seraient d'abord sous-marines. Elles passeraient au Nord de l'île d'Oléron, puis dans le Pertuis d'Antioche, pour aller aborder la côte entre La Rochelle et Châtelailon. Le trajet qu'elles suivraient ensuite à terre n'est pas encore clairement défini.

Cet ensemble produirait, dit ce communiqué, plus de deux fois la consommation électrique de la Charente-Maritime. C'est déjà plus proche de la réalité que ce qu'ont prétendu au départ Monsieur le Premier Ministre Jean Castex, et lors du débat public le maître d'ouvrage (MO), puis le Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public (CPDP), selon lesquels les parcs projetés à Oléron fourniraient *in fine* annuellement toute la consommation d'électricité des habitants de la Nouvelle-Aquitaine, qui est d'environ 40 TWh. **Mais, encore une fois, c'est faux.**

La consommation annuelle totale d'électricité de la Charente-Maritime, c'est environ 4 TWh, chacun peut le vérifier.

La production annuelle d'un parc de 1 GW en mer à Oléron est annoncée à 3,5 TWh par RTE, soit un facteur de charge **annuel** de 40 %. C'est irréaliste dans cette zone de vent , et il s'agira plus tôt d'un facteur de charge **annuel** de 30 %. La production annuelle par GW de puissance nominale sera donc au mieux de 2,7 TWh. Il faudra en déduire les pertes en ligne occasionnées par les très longues lignes à très haute tension. Cet ensemble de deux parcs ne délivrera en réalité au réseau à très haute tension qu'à peine plus que 5 TWh par an. **Ce ne sera pas plus du double de la consommation de la Charente-Maritime comme affirmé par les promoteurs, mais seulement un peu plus que cette consommation, si tout va bien.**

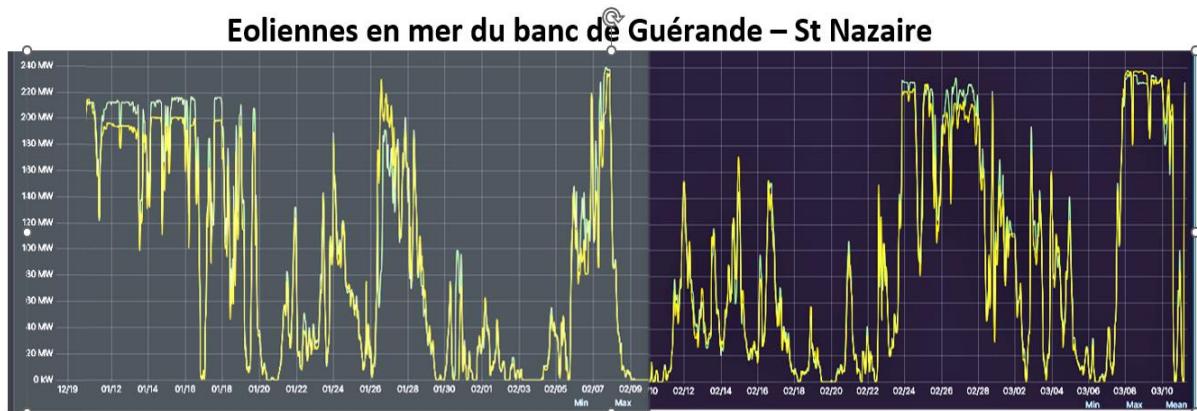
Or, vous l'aurez sans doute observé, personne ne manque d'électricité en Charente-Maritime ! Cette électricité y sera donc parfaitement inutile. Et comme la Région Nouvelle-Aquitaine produit déjà environ 10 TWh d'électricité de plus qu'elle n'en consomme, elle sera donc aussi parfaitement inutile en Nouvelle-Aquitaine, même si sa consommation électrique devait beaucoup augmenter dans les années qui viennent. Les élus de la Charente-Maritime vont-ils accepter cette vandalisation de notre environnement marin pour secourir des gens qui sont déficitaires en électricité, parce qu'ils n'ont jamais voulu faire l'effort de construire chez eux les centrales électriques pilotables \*qui leur seraient nécessaires, comme par exemple les Bretons ?

**Mais ce mensonge n'est pas le seul et il y a d'autres plus graves encore.** Car les promoteurs de ces projets « oublient » systématiquement de rappeler que **du fait de son intermittence, l'électricité qui sera ainsi produite sera inutilisable en sortie de parc par un consommateur.** En effet la puissance de l'électricité consommée doit être **à chaque instant** équilibrée quelque part sur le réseau par une même puissance de production d'électricité, et cela à 1% près, sous peine de blackout. Or le vent souffle selon la volonté divine, pas suivant la volonté du consommateur. Il faudra donc constamment assister ces éoliennes par de la puissance électrique produite à la demande par des **centrales électriques pilotables**, qui feront en permanence cet ajustement obligé entre puissance produite et puissance

consommée. Peu de gens réalisent, car c'est soigneusement caché par les promoteurs de l'éolien et leurs alliés, et n'a nulle part été expliqué au préalable par les organisateurs des débats publics, la nécessité absolue de cette association. En France, ces centrales pilotables sont surtout des centrales nucléaires et hydroélectriques, qui n'émettent pas de CO<sub>2</sub>, cet ennemi du climat, et en Allemagne, des centrales à gaz et à charbon, qui en émettent beaucoup. Plus nous installerons de puissance d'éolien en France, et plus nous aurons besoin en contrepartie de pouvoir disposer d'une puissance équivalente en centrales pilotables, et en particulier de plus en plus de puissantes centrales à gaz, avec les émissions de CO<sub>2</sub> et de CH<sub>4</sub> nuisibles au climat et les immenses risques géopolitiques que cela implique.

De cette association obligatoire résulte aussi une augmentation importante du **coût de production** de notre mix électrique, puisqu'il faut alors deux fois plus de puissance, donc d'investissements, pour produire la même quantité d'électricité. A cela s'ajoute le coût de la construction de lignes électriques supplémentaires, pour Oléron de 1 à 2 milliards d'euros selon les difficultés rencontrées pour leur construction, ainsi que le coût supplémentaire de production de nos centrales pilotables, contraintes, avec les mêmes charges fixes, de diminuer d'autant leur production\*\* pour laisser place à l'électricité éolienne. **Tous ces coûts de production supplémentaires se retrouvent sur nos factures d'électricité, mais aussi de plus en plus sur nos factures de carburant\*\*\***

Pour vous rendre compte concrètement des problèmes que poseront cette intermittence des parcs éoliens à Oléron, et de l'impossibilité d'utiliser directement cette électricité, nous vous conseillons d'examiner ci-dessous le profil de la puissance électrique actuellement fournie par le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, qui vient d'entrer en fonctionnement .



Source : <http://www.media-web.fr/eoliennes-banc-de-guerande-une-production-intermittente-vertigineuse-80-103-3884.html> .

On y observe la stupéfiante variabilité et l'ampleur considérable des fluctuations de la puissance électrique fournie par les deux parties du parc (courbe jaune et courbe verte, en MW), et le grand nombre de fois où cette puissance est nulle. A l'évidence, aucun consommateur ne peut utiliser cette électricité telle quelle, car elle ne peut jamais correspondre à sa consommation. Il en serait de même à Oléron.

**Les parcs éoliens en mer à Oléron vandaliseront chacun le sait très bien notre environnement marin dans des zones pourtant protégées par la loi. Il est particulièrement scandaleux de le faire pour des installations industrielles qui produiront une électricité inutilisable sans le secours constant de centrales pilotables dont on sait qu'elles devront être de plus en plus des centrales à gaz. Electricité qui sera de surcroît parfaitement inutile pour le Département et la Région.**

**De manière évidente pour qui sait compter, cette électricité fera augmenter encore plus le coût de production du mix électrique français, au détriment du consommateur, en Charente-maritime et plus généralement en France.**

**Les promoteurs de ces parcs et leurs alliés, c'est de bonne guerre, nous cachent systématiquement la vérité à ce sujet. Mais pourquoi nos gouvernants et les télévisions publiques le font-ils aussi ?**

**Quelles sont les forces qui s'opposent ainsi si efficacement à une information objective sur les conséquences de l'intermittence de l'éolien dans notre pays et pourquoi ? Pourquoi aussi ce problème n'a-t-il pas été exposé préalablement de façon liminaire, claire et complète par la Commission Nationale du Débat Public, pourtant garante d'une information objective des participants ? A elle de nous répondre. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.**

\*Expert en énergies.

*\*\* une centrale pilotable est une centrale qui peut produire en fonction de la demande des consommateurs, comme une centrale nucléaire ou à combustibles fossiles, contrairement à un parc éolien, qui produit en fonction des caprices de la météo.*

*\*\*\* Dans cette association obligatoire de l'éolien avec des centrales pilotables, à consommation d'électricité égale, les centrales pilotables sont obligées de réduire leur production pour laisser place à l'éolien. Elles sont également obligées, pour ajuster la puissance produite par ce mix à la puissance consommée, de faire varier continuellement leur puissance à l'inverse de la puissance éolienne, ce qui est dommageable pour le matériel. Plus on installera d'éolien dans notre pays, plus il faudra pouvoir disposer de puissance pilotable pour compenser les variations rapides et erratiques de la puissance éolienne.*

*Il ne faut pas s'imaginer que l'on fera face à l'augmentation annoncée de notre consommation d'électricité simplement en y installant plus d'éolien. Car il faudra parallèlement augmenter notre puissance pilotable. Or cette puissance pilotable une fois installée pourra parfaitement produire la quantité d'électricité produite par l'éolien, qui sera alors inutile. Il s'agit d'un jeu à somme nulle. L'installation d'éolien ne se justifie en fait que dans les pays qui comme l'Allemagne produisaient leur électricité essentiellement avec des combustibles fossiles, et qui ont voulu réduire par ce moyen, quelle que soit l'augmentation du coût de production de leur électricité qui en résulte, la consommation de fossiles associée. La France, qui n'utilise que très peu de fossiles pour produire son électricité grâce à son nucléaire et à son hydroélectricité, n'est pas dans ce cas.*

*Si l'on veut faire face à une augmentation de notre consommation d'électricité dans les années qui viennent, il sera nécessaire de construire en France de nouvelles centrales pilotables, dont pour des raisons climatiques le moins possible de centrales à combustibles fossiles, ou à défaut importer plus d'électricité. L'éolien ne peut que faire double emploi avec ces centrales, et donc entraîner une double dépense, sans le moindre bénéfice pour le climat.*

*\*\*\*\* L'augmentation incessante des subventions directes à l'éolien étaient initialement financées par nos factures d'électricité. Elles le sont maintenant par des taxes sur les produits énergétiques, principalement les carburants.*